



Cara-Pattes

SIRET 53071905300023

BP 30090-91416 DOURDAN Cedex- 06.47.86.59.49

asso.cara.pattes@gmail.com - <http://cara-pattes.fr>



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Date : 24 janvier 2026

Heure : 10h00

Lieu : Salle d'exposition du centre culturel, 25 Rue des Vergers Saint-Jacques, 91410 Dourdan.

1. OUVERTURE

La séance est ouverte sous la présidence de Mme LELIEVRE Élise.

Le secrétariat est assuré par Mme KERAMBLOCH Sandrine.

La feuille de présence a été émergée par les membres présents et représentés.

- **Nombre de personnes présente : 31**
- **Nombre de procuration : 8**
- **Membres ayant voix délibérative (à jour de cotisation) : 34 votants**

2. ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport moral et du rapport financier 2025.
2. Modification du Règlement Intérieur concernant le montant des chèques de caution (soumis au vote).
3. Ajustement des tarifs des adoptions (applicables au 1er février 2026).
4. Modifications dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.
5. Questions diverses.

3. DÉLIBÉRATIONS

Résolution n°1 : Approbation du rapport moral et financier 2025

La Présidente, Mme LELIEVRE Élise, présente son **rapport moral 2025** concernant les différentes actions et les prises en charge de l'année 2025.

Après discussion, l'assemblée approuve les rapports présentés.

- **Vote : Unanimité**

La Trésorière, Mme PLÉCHOT, présente le **bilan financier de l'année 2025** (document joint au présent PV)

Cette année M. et Mme FOURNIL ont accepté d'être commissaires aux comptes et de valider les comptes 2025 de l'Association.

Mme PLÉCHOT informe l'assemblée qu'une erreur d'affectation de compte a été faite sur le bilan de l'exercice 2025.

La somme de 200,00€ a été transférée du compte 756 Adhésions sur le compte 754 Dons suite à une affectation incorrecte.

Sur l'exercice Année 2025 : Compte 756 Adhésions : 1665,00€

Sur exercice Année 2025 corrigé : Compte 756 Adhésions : 1465,00€

Sur l'exercice Année 2025 : Compte 754 Dons : 19 152,78€

Sur exercice Année 2025 corrigé : Compte 754 Dons : 19 352,78€

Pas de modification des autres chiffres du bilan de l'exercice 2025.

Cette modification ne modifie en rien les résultats de l'exercice 2025.



Cara-Pattes

SIRET 53071905300023

BP 30090-91416 DOURDAN Cedex- 06.47.86.59.49

asso.cara.pattes@gmail.com - <http://cara-pattes.fr>



Après discussion, **Modification soumise au vote**

- **Vote** : Unanimité

Le bilan 2025 :

On note en dépense 53 928,86€ et en recette : 51 452,27€ soit – 2 476,59€ sur l'exercice 2025.

Cette année une somme de 180,00€ reste impayée.

Pour information : Les subventions perçues en 2021 et en 2022 par l'association sont aujourd'hui épuisées. Une dernière partie a été investie dans l'achat des différents matériaux utilisés dans l'aménagement du lieu d'accueil.

Concernant les frais vétérinaires, 1^{er} poste de dépenses, il faut noter qu'ils sont en nette progression et qu'ils vont continuer à augmenter en 2026 suite à la modification des accords entre le groupe auquel appartient notre vétérinaire et notre association ; il est à prévoir une augmentation d'au moins 10% des frais vétérinaires.

Le nombre des adhésions reste stable, le montant des Dons est stable, et le nombre des adoptions est en diminution mais il est nécessaire de relativiser ce chiffre car il y a eu moins de prises en charge donc moins de chats adoptables.

Donc l'exercice de l'année 2025 se termine avec un déficit de -2 476,59€.

Le déficit de -2 476,59€ est reporté sur l'exercice 2026.

L'exercice 2025 et le Budget prévisionnel 2026 sont présentés au vote

- **Vote** : Unanimité

Résolution n°2 : Modification du Règlement Intérieur (Caution)

Le Président soumet au vote la modification du Règlement Intérieur pour porter le montant du chèque de caution de **100 € à 200 €**.

Après discussion, **Modification soumise au vote**

- **Vote** : Unanimité

Application : 1er février 2026.

Résolution n°3 : Tarifs des adoptions

L'assemblée valide les nouveaux tarifs d'adoption applicables au 1er février 2026 suite à la hausse des tarifs vétérinaires :

- **Chat** : 210 € (au lieu de 195 €)
- **Chaton** : 195 € (au lieu de 180 €)

Après discussion, **Modification soumise au vote**

- **Vote** : Unanimité

Application : 1er février 2026.

Résolution n°4 : Changements dans les instances dirigeantes

La Présidente informe l'assemblée des démissions suivantes :

- **Muriel HEYART**, démissionnaire de ses fonctions au sein du **Conseil d'Administration**.
- **Julie SCHNEIDER**, démissionnaire de ses fonctions de **Vice-Trésorière** au sein du Bureau.



Cara-Pattes

SIRET 53071905300023

BP 30090-91416 DOURDAN Cedex- 06.47.86.59.49

asso.cara.pattes@agmail.com - <http://cara-pattes.fr>



L'assemblée prend acte de ces démissions.

Le Bureau de l'association reste composé de **5 personnes** :

Présidente : Madame Élise LELIEVRE
Vice Présidente : Madame Béatrice RONGIER
Trésorière : Madame Marion PLECHOT
Secrétaire : Madame Sandrine KERAMBLOCH
Vice-secrétaire : Madame Gwenn BESNEUX

Le Conseil d'Administration de l'association se compose de **6 personnes**

Questions diverses

Pas de questions diverses

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Fait à Dourdan, le 23 février 2026.

Signatures :

La Présidente

Elise LELIEVRE

La Secrétaire

Sandrine KERAMBLOCH